

Circulaire no 30/juillet 2009

Communiqué officiel à l'attention de nos assurées et assurés

Chères assurées, chers assurés,

Nouveau Directeur

Après seulement quatre mois de collaboration avec le Directeur nommé au 1^{er} juillet 2008, nos chemins se sont séparés.

Les mois écoulés nous ont permis de procéder à une évaluation minutieuse quant à sa succession et nous sommes heureux de vous communiquer que les rênes de la GALENOS seront reprises au 1^{er} août 2009 par

M. Emmanuel Champredonde

Monsieur Champredonde travaille depuis 10 ans au sein de notre assurance-maladie et il est responsable du département financier depuis le 1^{er} novembre 2001. Au cours de ses nombreuses années d'activité, il s'est familiarisé avec l'ensemble des secteurs de la GALENOS et a acquis une solide expérience qu'il va pouvoir dorénavant mettre à profit dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Avec Monsieur Champredonde, nous sommes convaincus d'avoir nommé un Directeur qui s'investira pleinement en faveur des intérêts de la GALENOS et de ses assurés.

Nous lui formulons nos meilleurs vœux et lui souhaitons plein succès.

Information préalable – primes 2010

Des nouvelles alarmantes ont déjà été publiées dans les médias concernant des augmentations à deux chiffres des primes pour l'année prochaine. Comme vous pouvez le constater au moyen de la table ci-après, la forte hausse des coûts dans le domaine des prestataires de soins est avérée.

Au cours des six premiers mois de cette année, nous constatons, à la GALENOS et en regard de l'année précédente, les augmentations suivantes :

Traitements médicaux	+ 9,1 %
Hôpitaux en stationnaire	+ 21,8 %
Soins à domicile	+ 20,4 %

Psychothérapies	+ 18,2 %
EMS	+ 14,8 %
Physiothérapies	+ 6,5 %
Moyens auxiliaires	+ 10,8 %
Laboratoires	+ 7,7 %
Médicaments	+ 11,0 %
etc.	

Nous espérons beaucoup que cette progression se stoppe d'ici la fin 2009.

Peu de Suissesses et de Suisses comprennent exactement pourquoi les coûts dans le domaine de la santé augmentent si fortement. En tant que partenaire des assurés et administrateur de l'argent provenant des primes, les caisses-maladie sont, une fois de plus, quasiment tenues pour uniques responsables.

Certes, l'ensemble de la population souhaite des primes plus basses. Cependant, personne ne veut réduire ses exigences (voir le résultat de la dernière votation au sujet de la médecine alternative). Au moyen d'informations, nous essayons régulièrement d'expliquer à nos assurés les raisons du développement des coûts et des primes.

Les caisses-maladie ne peuvent pas enrayer cette progression. Seule la population, qui avec sa consommation de prestations médicales et de ce fait influe elle-même les primes, est en mesure d'y remédier.

Prestations en hausse = primes en hausse

Comme vous l'avez appris par les médias, le Conseil Fédéral a décidé différentes mesures urgentes. Afin de renforcer la solidarité entre les assurés, la réduction du rabais maximum pour les franchises à option, passant ainsi de 80 % à 70 %, a été décrétée.

Suite à cette disposition du Conseil Fédéral, les personnes ayant une franchise élevée seront particulièrement concernées par les hausses des primes.

Malgré l'accroissement des prestations précitées, les primes de l'assurance-maladie obligatoire de base de notre caisse ne devront être augmentées que de «seulement» 6% en moyenne suisse.

Il y aura toutefois de grosses différences selon les régions de primes, les franchises et les groupes d'âge.

Parallèlement, il y aura aussi des **baisses de prime** l'année prochaine et ce, principalement pour les enfants.

Mise en garde contre les courtiers en assurances

Comme déjà relaté dans divers magazines de consommateurs, nous aimerions ici vous mettre en garde contre des soi-disant conseillers en assurances «indépendants». La plupart travaillent pour un groupe d'assureur basé en Suisse romande.

Ces conseillers (courtiers) sévissent dès maintenant. Au moyen d'assertions inexactes et avec des produits d'assurance moins attractifs, ils essaient d'amener les personnes à un changement de caisse. Pour eux, il s'agit avant tout d'une question de provision, parfois généreuse, versée par certains assureurs.

Pour information, la GALENOS ne collabore avec aucun courtier.

Avant d'apposer votre signature sur une proposition d'assurance, nous vous recommandons de nous contacter afin de vous faire conseiller. Nous vous aiderons volontiers en vous indiquant les possibilités d'optimisation de votre couverture actuelle et pourrons cerner encore mieux vos besoins et vos souhaits. De cette manière seulement, vous pourrez vous épargner de désagréables surprises pouvant survenir ultérieurement.

Nouvelle carte européenne d'assurance

En corrélation avec le numéro AVS devant dorénavant figurer sur la carte d'assurance européenne, quelques problèmes sont apparus lors de la coordination et la livraison des quelque 7,4 millions de numéros. Ces imprévus durent d'abord être résolus par les agences AVS.

C'est la raison pour laquelle le lancement de la nouvelle carte d'assurance est reporté à la mi-novembre 2009.

Important :
La carte actuellement en votre possession reste en vigueur jusqu'à réception de la nouvelle !

Envoi de factures par poste

Tout le courrier nous parvenant est ouvert au moyen d'un ouvre-lettre électrique. C'est pourquoi nous saurions gré de bien vouloir renoncer aux agrafes et aux trombones. Vous pouvez nous aider ainsi à éviter des pannes et des dommages. Merci beaucoup d'avance de votre compréhension.

Franchise

Régulièrement, nos assurés nous posent la question afin de savoir où et comment la franchise est comptabilisée.

La franchise est appliquée uniquement pour notre assurance-maladie obligatoire de base MINICA. Sont concernées toutes les prestations réglées par le biais de ce produit d'assurance. Par exemple, les honoraires de médecins, les médicaments, les factures d'hôpitaux, etc.

La franchise doit être prise en compte pour toutes les prestations découlant **de maladies et d'accidents**.

Les prestations remboursées par nos assurances complémentaires MAXICA et HOPITAL ne sont pas soumises à la franchise.

Toute l'équipe GALENOS reste volontiers à votre entière disposition, vous souhaite un bel été et vous salue cordialement.



Hans-Peter Lang
Vice-Président du Comité
Directeur p.i.